



N° 183

SEPTEMBRE 2008

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

ÊTRE SPECTATEUR DES JO, A PEKIN

Qu'il est difficile d'exprimer ses impressions, lorsqu'elles sont aussi mitigées après avoir assisté aux JO de Pékin !

Il faut commencer par faire abstraction de...

- la pollution, puisqu'il n'y en eu guère à Pékin. (c'était donc facile... il suffit de fermer les usines !)
- les embouteillages, très limités (là aussi, il suffit d'expédier des millions d'habitants en vacances)
- la saleté, ou la misère (cachées par des panneaux à la gloire des JO)
- les forces de sécurité, omniprésentes certes, mais sans armes apparentes, et permettant un passage fluide aux accès.
- la télé chinoise, à régler en rouge et jaune, car seuls les sportifs chinois semblent intéresser les réalisateurs locaux.

Reste donc un centre ville aéré, propre comme un sou neuf, des avenues larges et pas trop encombrées, des gens paraissant heureux de recevoir des étrangers, des installations sportives magnifiques, des transports en commun faciles à utiliser...etc.

Le décor est planté. Place aux Jeux Olympiques !

Pourquoi donc les organisateurs des JO se croient-ils obligés, chacun leur tour, de surenchérir sur la Cérémonie d'Ouverture ? Ce grand spectacle, qui n'a rien à voir avec le sport, mériterait d'être simplifié ! Surtout si le dernier porteur de la flamme – fut-il champion olympique de gymnastique – est le patron de magasins de sports portant son nom.

Sur le stade d'athlétisme – le nid d'oiseau – les spectateurs ne m'ont pas paru très intéressés par ce sport. Surtout ceux que l'on faisait occuper des sièges libres pour faire croire que le stade était plein ! Et il a fallu que les stadiers (les «volontaires») lancent les applaudissements pour animer les tribunes.

Toujours est-il que les sprinters jamaïcains ont fait la loi. Aura-t-on la réponse des américains à Londres, ou même avant ? Cela dépendra, entre autres, de leur politique antidopage, qui semble avoir été enfin efficace ! L'équipe de France, quant à elle, a bien déçu, y compris nos Val-de-marnais (voir les résultats en page intérieure du Scoop). Manque d'ambition ? Manque de panache ? Organisation fédérale «amateur» ? Un peu de tout cela. La fédération française d'athlétisme devra se pencher sur le problème.

Le «Club France» est le rendez-vous du CNOSF et des Fédérations Françaises présentes aux JO. J'ai pu remarquer avec plaisir que chaque fois qu'un sportif médaillé est mis à l'honneur, son club l'est également. J'ai apprécié le discours du Président Sérandour à l'occasion de la première médaille d'or française, rappelant que la Lutte est l'un des sports de base de l'Olympisme, et félicitant avec émotion les frères Guenot pour leurs succès. Bien moins bon dans cet exercice fut Bernard Amsellem, président de la FF d'Athlétisme, exprimant sa surprise de voir M.Mekhissi médaillé sur 3000m steeple, s'adressant à lui comme à un «second couteau». S'il avait pu savoir que cette première médaille serait aussi la dernière...

N'allez pas croire que je reste insatisfait de ces Jeux ! Tout s'est bien passé, l'organisation sportive était de haut niveau. Il reste à souhaiter à Londres de faire aussi bien... tout en sachant que nous, à Paris... on aurait été pas mal non plus !

Christian PLAT

J'ai vécu ces JO grâce au voyage organisé par l'US Créteil à l'intention de ses membres. M'évitant ainsi toutes les tracasseries de logement, la chasse aux billets...etc. Quel plaisir de passer deux semaines avec 27 autres amis «omnisports». C'est cela un club !

SCOOP94

Directeur de la publication
Rédacteurs
Traitement et Documentation
Dessins

Christian LOPES
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX
Gérard CHARPENTIER, Natahalie LASSOUED
Michel-Yves SCHMITT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Tél : 01 48 99 10 07 - Fax : 01 48 99 30 21 - Email : cdos@cdos94.org - www.cdos94.org

Mensuel gratuit - Tirage : 1200 exemplaires - N° ISSN 1761 4899

REMUNERATION : LES CHANGEMENTS AU 1ER JUILLET 2008

- Après le relèvement intervenu en mai dernier (+ 2,3 %), le SMIC est relevé de 0,9 % au 1er juillet 2008. En conséquence, le SMIC horaire brut passe à 8,71 €.

Ainsi, pour un salarié mensualisé soumis à un horaire collectif de 35 heures hebdomadaires, le relèvement du 1er juillet conduit à un SMIC mensuel brut de 1 321,02 €

- Cette hausse du SMIC a une influence directe sur le calcul de la réduction Fillon dont nous vous rappelons les formules (l'effectif s'apprécie au 31 décembre de l'année qui précède, en fonction de la moyenne des effectifs mensuels sur l'année civile) :

- **Structures de 1 à 19 salariés (équivalent temps plein) :**

Coefficient (C) = $0,281/0,6 \times [(1,6 \times (\text{SMIC mensuel}/\text{rémunération mensuelle brute})) - 1]$

C est plafonné à 0,281

- **Structures de + de 19 salariés (équivalent temps plein) :**

C = $0,26/0,6 \times [(1,6 \times (\text{SMIC mensuel}/\text{rémunération mensuelle brute})) - 1]$

C est plafonné à 0,260

C x salaire mensuelle brute = montant de la réduction

- Enfin, Le conseil d'administration de l'AGS a décidé de baisser le taux de la cotisation AGS à 0,10 % au lieu de 0,15 % actuellement, et ce, depuis le 1er juillet 2008.

- Cette augmentation du SMIC a une autre influence. Il faut savoir que par rapport à la Convention Collective Nationale du Sport (où il est question de Salaire Minimum Conventionnel (SMC), le SMC ne suit pas les évolutions du SMIC, et il demeure à 1261 euros depuis le 1er janvier 2008.

Ainsi, comme aucune rémunération minimale conventionnelle ne peut être inférieure à la valeur du SMIC, la rémunération minimale des salariés du groupe 1 est impactée par cette augmentation. En effet, la rémunération minimum du Groupe 1 (8,65 €), et c'est la seule, est devenue inférieure au SMIC (8,71 €). De ce fait, ces salariés (groupe 1) devront être rémunérés au moins à hauteur du SMIC.

RECU DE DON : NOUVEAUX MODELES

Les contribuables, particuliers ou sociétés, qui font des dons aux organismes d'intérêt général et associations, peuvent bénéficier de réduction d'impôt sur le revenu ou les bénéficiaires, voire aussi de réduction d'ISF.

L'organisme ou association apte doit délivrer un reçu au donateur. Un arrêté du 28 juin 2008 a défini un nouveau modèle sous le numéro Cerfa n°11580*03. Un reçu conforme à l'ancien modèle pourra néanmoins être délivré jusqu'au 31 décembre 2008.

REFORME DES DIPLOMES

Le professeur Jean Bertsch a remis le 3 juin dernier le rapport sur la réorganisation de l'offre publique de formation dans le secteur de l'activité physique, du sport et de l'animation qui lui avait été demandé par l'Etat.

Le rapport fait dans une première partie le constat de la situation en matière de formation, en forme de diagnostic et propose des axes d'amélioration parmi lesquels :

- un cadre de certification unique
- une cohérence de formation professionnelle.
- un niveau IV plus lisible et plus cohérent
- un lien renforcé avec les formations du mouvement sportif.

- un niveau III maintenu
- des parcours de formation articulés et des filières de formation complètes
- un principe de non concurrence, essentiellement entre fédérations délégataires et affinitaires
- des dénominations plus claires
- un lien puissant formation-emploi
- une offre de formation intégrée à un modèle commun et euro compatible
- la nécessité d'une fonction de régulation
- un maillage territorial des formations aux métiers du sport et de l'animation.
- une meilleure lisibilité de la filière « animation »

Les prescriptions qui en découlent sont les suivantes :

- l'adaptation du Brevet Professionnel
- la Multiplication des CQP
- la prise en compte du cas particulier des activités aquatiques
- l'abandon du DE et du DEUST pour la création d'un BTS « Sport et Animation »
- l'évolution de la licence générale Entraînement sportif
- passage du DES à la licence professionnelle entraînement sportif
- la mise en cohérence des différents diplômes du niveau master
- la clarification des intitulés et des métiers.

Le Professeur Jean Bertsch définit également un certain nombre de mesures d'accompagnement dans son rapport. Celui-ci est consultable à cette adresse :

http://media.education.gouv.fr/file/2008/13/4/Rapport_JB_Formations_28134.pdf

A suivre...

PETITION POUR UNE CONFERENCE NATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU SPORT

Le 13 juin 2008, Christian LOPES a rédigé une pétition pour une conférence nationale sur le financement du sport.

Nous avons reçu de nombreuses signatures aussi bien sur notre site internet (www.cdos94.org) que par courrier.

Nous avons également reçu le soutien du Conseil Général qui a émis un vœu en ce sens, adopté à l'unanimité, et de Mairies qui ont fait de même lors de leur dernier conseil municipal.

D'autres élus se sont manifestés pour soutenir notre action.

Compte tenu de l'importance de cette pétition, il faut que le mouvement sportif Val de Marnais se mobilise DANS SON ENSEMBLE. C'est pourquoi vous trouverez de nouveau, en encart, cette pétition avec au verso un exemplaire destiné à recueillir les signatures.

Nous demandons aux comités départementaux et surtout aux clubs de la faire signer par TOUS LEURS ADHERENTS lors des premiers entraînements de la saison.

Vous pourrez ensuite nous retourner cette feuille avec l'ensemble des signatures, par courrier à l'adresse suivante :

CDOS 94
2 rue Tirard - 94000 Créteil

par fax au 01.48.99.78.32 ou par e-mail à :
cdos94@cdos94.org

JO DE PEKIN : NOS ATHLETES VAL DE MARNAIS

Un grand bravo à tous les athlètes et aux athlètes français en particulier !
Voici un compte rendu des résultats des Val-de-Marnais aux JO de Pékin :

Le handballeur de l'US Ivry pour la saison 2007-2008, Luc ABALO, termine avec l'or autour du cou. Il a notamment inscrit 4 buts lors de la finale.

Grégory BAUGE, pistard à l'US Créteil, a remporté la médaille d'argent dans l'épreuve cycliste de vitesse par équipe. Celle-ci était également composée de Kévin SIREAU et Arnaud TOURNANT. En Keirin, Grégory finit 7ème.

En taekwondo, Gwladys EPANGUE (Djoseon TKD Club de St Maur), s'est inclinée de justesse sur la « touche en or » lors de la demi-finale. Mais elle a remporté son combat suivant (4-1) et empoche la médaille de bronze dans la catégorie -67kg.

Toujours en taekwondo, le licencié de l'Académie Sporting Club de Champigny, Mickaël BOROT, n'est, lui, pas arrivé à se débarrasser, lors de son premier combat, du champion du monde en titre des + 80kg.

Audrey LABEAU, membre de la VGA St Maur a terminé première Française, à la 21ème place des qualifications du plongeur de haut vol. Muriel HURTIS, sociétaire de l'ACP Joinville, s'est arrêtée en demi-finale du 200m en terminant 5ième avec un temps de 22,71s. Elle a échoué également en série du 4x100m féminin, après la chute du témoin lors du dernier relais.

Lina JACQUES-SEBASTIEN (US Créteil) participait également à cette course. Autres athlètes de l'ACP Joinville qui n'ont malheureusement pas réussi à passer les qualifications : Romain MESNIL, au saut à la perche, a passé une barre à 5,55m mais a échoué à 5,65m et se classe 14ème, Colomba FOFANA n'a pu accéder à la finale du triple saut avec un bond à 16,42m, Sophie DUARTE, recordwoman de France du 3000 m steeple, finit 7ème de sa course.

En judo (-60kg), Dimitri DRAGIN du JC Maisons-Alfort a été battu dans le combat pour la médaille de bronze. Il finit 5ème.

Un clin d'œil également pour certains athlètes :

Françoise M'BANGO, l'athlète camerounaise licenciée à l'ACP Joinville décroche l'or en triple saut. Julien PILLET qui réside à Joinville le Pont s'entraîne au Lagardère Paris Racing a remporté la médaille d'or au sabre.

Amélie CAZE, professeur d'EPS à St Maur, a terminé 9ème du pentathlon moderne.

Enfin, deux athlètes Val-de-Marnais seront présents lors des Jeux Paralympiques qui se dérouleront à Pékin du 6 au 17 septembre :

Sandrine AUTIERES-MARTINET est judokate dans la catégorie -52kg et est licenciée à la Société Vincennoise de lutte judo. La championne du monde 2006 et d'Europe 2007 essaiera de faire aussi bien qu'à Athènes où elle avait terminé médaille d'argent.

Vincent RUPP s'entraîne au club de natation de Maisons-Alfort. Ce champion de France du 100m brasse s'alignera également sur le 200m 4 nages et le 50m nage libre.

Nous leur souhaitons bonne chance !

ET MAINTENANT ?

Après les résultats des français, la ministre Roselyne BACHELOT, a déclaré au micro de RTL, qu'il n'y aurait pas de remise en cause du sport national français, mais qu'il fallait réfléchir à une vraie politique de sport de haut niveau, avec des réformes importantes. Elle a également déclaré « les analyses méritent d'être faites sur notre absence en athlétisme, sur notre absence aussi en sports collectifs » et s'inquiète sur le manque de médailles chez les féminines par rapport à Athènes.

Espérons que les réformes se fassent en collaboration avec les acteurs du monde sportif. De plus, avec un budget en baisse de -3.8 % (budget prévu en 2011 par rapport au budget décidé pour 2008) le ministère risque de devoir jouer serré !

FONDATION DE FRANCE

Un appel à projets a été lancé par cette fondation sur le thème « ALLEZ LES FILLES » ; la pratique sportive, facteur de développement pour les adolescentes des territoires sensibles.

Vous pouvez trouver tous les éléments pour y répondre sur le site : www.fondationdefrance.org. La date limite de réception des dossiers a été fixée au 5 Septembre 2008.

PETIT HISTORIQUE DU DOPAGE

Saviez-vous que le premier dopé des JO modernes fut le marathonnien Thomas J.HICKS ? Médaille d'or aux Jeux de Saint Louis en 1904, son entraîneur ne s'en est pas caché. Au moment où HICKS avait voulu abandonner, son coach lui donna 1 gramme de sulfate de strychnine avec une bonne rasade de brandy. Une deuxième dose lui permit de terminer la course...en deuxième position. Le premier,

Fred Lorz, étant disqualifié pour avoir effectué une quinzaine de kilomètres...en voiture.

Il faudra que le dopage fasse une victime pour que le CIO réagisse. En 1960, à Rome, le cycliste Danois Knud ENEMARK JENSEN meurt lors de la course. Il avait absorbé une dose massive de Ronicol, une amphétamine. A partir de là plusieurs fédérations interdisent le dopage.

Le premier athlète à perdre sa médaille pour dopage fut le pentathlonien suédois Hans-Gunnar LILJENWALL. Lors des Jeux de Mexico il perd sa médaille de bronze pour consommation d'alcool. Depuis cette date et en 38 ans, ce sont 63 athlètes qui perdront leur médaille.

Finissons par le cas qui fut sûrement le plus médiatique : Ben JOHNSON. En 1988 il est testé positif au Stanozolol après avoir remporté le 100m.

Les Jeux de Pékin n'ont pas fait exception à la règle. Des athlètes ont été disqualifiés mais ne doutons pas, malheureusement, que beaucoup passent encore à travers les mailles du filet.

54 personnes sur le 10,5 km et 72 sur le 3,5 km.

LE POIDS ECONOMIQUE DU BENEVOLAT SPORTIF

Ce n'est un secret pour personne, le bénévolat contribue de façon indispensable aux déterminantes de la pratique sportive. La Documentation française, dans sa nouvelle édition du « Sport en France » (sous la direction de Pierre Arnaud, Mickaël Attali et Jean Saint-Martin) évalue à 0.2% du PIB (soit 3,25 milliards d'euros) la contribution bénévole dans le secteur sportif. On se rend ainsi mieux compte de l'importance du bénévolat français...en effet, en son absence, la totalité des coûts serait à la charge du consommateur et des associations sportives. Un des aspects délicats de l'étude du financement du sport a concerné l'estimation de la valeur financière du travail des bénévoles. «Le temps qu'ils consacrent...»

crent à leurs tâches bénéficiant au mouvement sportif et constitue un financement en nature. Pour quantifier cet apport, une méthode consiste à décomposer le total des heures consacrées dans l'année à l'activité bénévole. En divisant ce total par le nombre légal d'heures de travail d'un salarié, on obtient le nombre d'emplois à temps plein que représente cette contribution ». Une enquête de 2003 du ministère a permis d'estimer à 13.5 bénévoles par association. « Le nombre d'heures de bénévolat par bénévole a été évalué à environ 225 heures par an en moyenne, soit 5 à 6 heures par semaine. En cumulant les heures de bénévolat effectuées par chaque membre d'une association, on peut quantifier le nombre d'heures de bénévolat au sein de chaque association sportive (3800 par an), soit en terme de valorisation du travail accompli par les bénévoles, l'équivalent de deux personnes à temps plein ».

FSGT ESCRIME

L'Espérance de Fontenay sous Bois organisait pour la première fois les "Fédéraux". Cette manifestation a connu un vif succès avec la participation de 122 bretteurs. Le club local se classe premier avec dix titres de champion de France, six chez les femmes pour mesdames MARIE-JOSEPH Audrey, DJOUAD Nedjma, IMBAUD Patricia, COLOMBIE Mathilde, IMBAUD Mathilde, BUISSON Clémentine et quatre pour messieurs CLAVEL Denis, TAISNE Benjamin, ANDRIEUX Simon, HINI Simon.

On notait la présence de Gilles SAINT GAL Vice-président du Conseil Général, Michel JOMIN Vice-président du C.R.O.S.I.F, Albert KAMIENIECKI représentant le comité du Val de Marne de la F.F.M.J.S, ainsi que le représentant de Patrick BEAUDOUIN député de la circonscription.

IN MEMORIAM

Tir Sportif

C'est incidemment que nous avons appris la disparition début Août de l'un des plus anciens dirigeants de notre discipline dans sa 92e année, Paul HEVIN.

Né en 1917, il avait intégré avant la deuxième guerre mondiale (vers 1936 ?) l'un des plus anciens clubs de tir de France, l'Avant Garde de Saint-Maur des Fossés (créée en 1885).

Après le conflit auquel il a participé, il a contribué à la relance de cette discipline, peu populaire dans cette période, et plus particulièrement à celle de son club dont il était le trésorier avant d'en devenir le président jusqu'en 1981.

Il faut noter que le tir, l'un des premiers sports olympiques, qui comptait 400 000 licenciés en 1900, n'en avait plus que 23 000 en 1968 (aujourd'hui 120 000).

Sport peu médiatique, peu médiatisé, toutes les médailles olympiques, particulièrement d'or, n'apparaissent presque qu'à titre anecdotique dans les résultats des autres athlètes.

Cet ostracisme vis-à-vis du tir et de la pratique des armes a amené la disparition de l'industrie armurière en France si pros-

père autrefois.

Paul EVIN resté fidèle à la pratique de son sport a été un dirigeant exemplaire pratiquement inconnu du mouvement sportif, mais qui restera dans la mémoire des membres du comité départemental de Tir et de son club.

Anonyme parmi les anonymes pratiquants de cette si belle discipline.

J.CELERIER

« PASS'SPORTS POUR ELLES ! »

Un nouveau dispositif, le « Pass'sports pour elles », a été créé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Val-de-Marne afin de répondre aux besoins observés auprès des jeunes femmes Val-de-Marnaises et dans un souci de développement de la pratique sportive, en partenariat avec le mouvement sportif. Cette opération couvre 44 communes Val-de-Marnaises, soit 239 clubs sportifs offrant la possibilité de pratiquer 60 disciplines sportives différentes.

Les jeunes filles et femmes de 11 à 25 ans qui en feront la demande, pourront se voir remettre un « Pass' sport pour elles » qui leur permettra d'accéder à de l'initiation sportive dans toutes les associations sportives val-de-Marnaises partenaires du dispositif (la liste des associations partenaires est disponible sur le site internet de la DDJS www.ddjs94.jeunesse-sports.gouv.fr).

Le « Pass'sports pour elles » donne accès à trois séances d'initiation dans cinq clubs au choix parmi la liste proposées sur le site Internet de la DDJS. Les initiations sont à réaliser sur la période de septembre 2008 au 1er février 2009 pour trois des disciplines et les deux dernières pourront se faire tout au long de l'année scolaire 2008-2009. Les clubs se réservent le droit de vous imposer les créneaux horaires les mieux adaptés pour réaliser l'initiation. La carte « Pass'sports pour elles » offre la possibilité de bénéficier d'une réduction de 10% dans les magasins Décathlon du Val-de-Marne jusqu'au 31 Mai 2009. Le coupon du chèque cadeau sportif sera joint au « Pass'sports pour elles » et sera détachable. Il sera utilisable une seule fois sur un achat hors promotion et hors soldes dans les trois magasins Décathlon du Val-de-Marne.

La distribution des « Pass' sports pour elles » est déjà en cours au sein des Points informations jeunesse et des Bureaux informations jeunesse ainsi que les services municipaux de la jeunesse et des sports.

Contact : Stéphanie SCOFFIER, Conseillère d'Animation Sportive
Tél : 01.45.17.05.49 (stephanie.scoffier@jeunesse-sports.gouv.fr)

KUNG FU WUSHU

L'« art martial » en mandarin véritable symbole de la culture chinoise n'a pas pu intégrer, malgré la volonté des Chinois, les disciplines olympiques. Un tournoi international en marge des JO a quand même eu lieu. Pierre ROUVIERE qui s'entraîne à Maisons-Alfort, fut le seul représentant Français. Il termine 8ème au Qiangshu (Lance) et 9ème au Jianshu (Epée).

MANIFESTATIONS SPORTIVES DU MOIS DE SEPTEMBRE

7 Septembre	Ile de France	A travers l'Ile de France	US Créteil Cyclotourisme	01 48 99 08 18
20 Septembre	Sucy en Brie	Tournoi populaire	ES Sucy Tennis de Table	01 45 90 88 53
21 Septembre	Sucy en Brie	Tournoi régional	ES Sucy Tennis de Table	01 45 90 88 53



Créteil, le 13 juin 2008

Monsieur François Fillon, Premier Ministre
et
Monsieur Bernard Laporte, Secrétaire d'Etat aux Sports

OBJET : Pétition pour une conférence nationale sur le financement du sport

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val de Marne, fort du soutien unanime de toutes les disciplines sportives adhérentes, en appelle à une mobilisation de tous les acteurs du mouvement sportif Val de Marnais (comités, clubs, entraîneurs, éducateurs, pratiquants ...) pour que cesse l'utilisation du CNDS à des actions qui ne sont pas de sa vocation.

Le détournement de ce fond dédié de sa mission première (l'aide financière aux projets associatifs pour le développement des pratiques locales et de l'encadrement) au profit du dispositif « accompagnement éducatif » mis en place par le Ministère, sans réelle concertation avec le mouvement sportif, n'est pas acceptable.

Nous demandons que les fonds « PNDS », compris dans le CNDS pour ce dispositif, qui n'auraient pas été employés pour l'année 2008, soit les 9/10^{ème}, soient redistribués au mouvement sportif puisque lesdits fonds lui sont normalement destinés.

Nous demandons un soutien de l'Etat (et non un désengagement) au sport associatif, ainsi qu'à la politique sportive des collectivités locales.

Nous constatons, en outre, qu'aucun financement spécifique n'étant prévu pour « l'accompagnement éducatif » en 2009, nous demandons que ce dispositif fasse l'objet d'un moratoire, afin qu'une véritable concertation soit organisée entre les enseignants d'EPS, les collectivités territoriales et les structures du sport associatif amateur.

D'autre part, les propositions du Secrétaire d'Etat, Bernard LAPORTE, qui semblent avoir été actées par le Conseil d'Administration du CNDS, ne sont pas acceptables en l'état :

- Nouvelle augmentation du seuil d'attribution des subventions déjà fixé à 450 euros par projet
- Favoriser les « têtes de réseaux » qui seraient de grosses structures dont on ne connaît pas encore le profil
- Suppression des commissions départementales, au motif que la pertinence de l'avis, serait celui de la région ;

Ce processus, même s'il s'inscrit dans la RGPP, est inadapté aux réalités de nos structures qui sont composées, à plus de 80 % par de petites associations qui assurent au quotidien le lien social de proximité dont on a tant besoin.

En conclusion : nous demandons qu'une conférence nationale sur le financement du sport, soit rapidement programmée en concertation avec le mouvement sportif, à tous les niveaux : nationaux, régionaux et départementaux. L'Etat doit tenir les engagements du Président de la République. Il ne peut pas se désengager par simple esprit d'économie, il doit être présent d'une manière juste et équitable.

Le Président du CDOS
Christian LOPES

> **TOURNEZ SVP**

